

POLIO (poliomyélite)

Qu'est ce que la polio?

La polio (poliomyélite) est une maladie causée par un virus. Autrefois, la polio était une maladie courante, en particulier chez les enfants, qui entraînait une paralysie et la mort. Grâce à l'introduction du vaccin contre la polio, la maladie est maintenant rare dans la plupart des pays, bien qu'elle persiste dans certains pays en développement.

Quels sont les symptômes?

La plupart des personnes infectées ne présentent aucun symptôme. Environ dix pour cent des personnes infectées par le virus souffrent d'une maladie mineure accompagnée de fièvre, de maux de tête, de léthargie, de nausées et de vomissements. La majorité des gens se remettent complètement. Environ deux pour cent souffrent de douleur musculaire intense et de raideur du cou ou du dos, ce que l'on appelle méningite aseptique non paralytique (inflammation de la membrane du cerveau sans faiblesse).

Moins de un pour cent des personnes infectées développent une faiblesse grave appelée paralysie flasque aiguë. Cette paralysie touche habituellement les membres, mais peut également affecter les muscles de la tête et du cou ainsi que le diaphragme, qui sert à la respiration. La plupart des gens atteints de paralysie flasque aiguë se rétablissent, bien que le rétablissement ne soit pas toujours complet et que certaines personnes en meurent.

Comment la polio se propage-t-elle?

La polio se transmet par voie fécale orale. Le virus peut se trouver dans les selles (fèces) et se transmet par des contacts étroits avec une personne infectée par l'intermédiaire de petites quantités de fèces qui se trouvent sur des mains non lavées. Le virus se retrouve dans l'air autour d'une personne infectée qui vient tout juste de tousser ou d'éternuer et peut alors être inspirée.

Comment diagnostique-t-on la polio?

Le diagnostic de la polio est confirmé par un antécédent d'exposition à la maladie, l'apparition des symptômes et les résultats d'une analyse de laboratoire. Étant donné que certaines autres infections peuvent entraîner des symptômes s'apparentant à ceux de la polio, il faut réaliser des analyses de laboratoire d'échantillons de selles, d'un prélèvement d'échantillon de la gorge ou de liquide céphalorachidien pour confirmer le diagnostic de la maladie.

Qui est à risque de contracter une infection à la polio?

La polio est très rare au Canada, mais on trouve tout de même des éclosions de cette maladie dans d'autres pays. Toute personne, quel que soit son âge, qui n'a jamais contracté la maladie ou qui n'est pas immunisée peut contracter la maladie.

Les personnes qui ne sont pas immunisées peuvent être infectées dans les pays où la polio existe toujours. Elles peuvent alors apporter l'infection lorsqu'elles viennent au Canada.

Comment prévenir la polio?

La meilleure façon de se protéger contre la polio est de se faire vacciner. Le [calendrier d'immunisation systématique du Nouveau-Brunswick](#) fournit le vaccin contre la polio, qui est compris dans le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la polio et l'*Haemophilus influenzae* de type b (dCaT VPI Hib) administré à l'âge de deux, quatre, six et dix huit mois, puis la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la polio (dCaT VPI), à l'âge de quatre ans.

Il se peut que les adultes qui voyagent dans des régions où la polio existe toujours aient besoin d'une dose de rappel. Avant de visiter un pays où la polio est prévalente, n'oubliez pas de consulter un fournisseur de soins de santé ou une clinique santé voyage.

Comment traite-t-on la polio?

Il n'existe aucun traitement précis contre la polio. On a surtout recours au traitement dans les cas de paralysie flasque aiguë lorsque la faiblesse est grave. Les patients atteints de paralysie flasque aiguë peuvent avoir besoin de soins intensifs pour les aider à respirer.

Qu'en dit la Santé publique?

Les fournisseurs de soins de santé, les hôpitaux, les laboratoires, les écoles et les garderies sont tenus de signaler les cas soupçonnés de polio à la Santé publique. Le personnel de la Santé publique s'entretiendra avec le fournisseur de soins de santé et le patient ou son aidant pour déterminer comment l'infection a été contractée, les autres personnes à risque et les mesures de contrôle à mettre en place (notamment la vaccination et les restrictions concernant la présence au travail ou à l'école) de même que pour transmettre tout autre conseil nécessaire.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé, votre [bureau local de la Santé publique](#) ou Télé-Soins (811).

Sites Web utiles :

- Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination : www.immunize.cpha.ca
- Agence de la Santé publique du Canada : www.phac-aspc.gc.ca
- Société canadienne de pédiatrie : www.cps.ca

02/2011